

AU FIL DE LOBBES

AVRIL
2022



www.lobbes.be

commune@lobbes.be

 [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilité@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18
Centre de Vacances	centredvacances@lobbes.be	071 59 31 18

Pour la santé de tous, les services reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMESTRE



Lucien BAUDUIN

0499 18 49 90

lucien.bauduin@yahoo.fr

Etat civil - Population- Culture - Cultes - Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité - Plan de Cohésion sociale

PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous



ECHEVINS

Angeline DELLEAU

0477 64 09 42

angeline.delleau@outlook.be

Mobilité - Environnement - Propreté - Espaces verts - Sentiers - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN

0498 54 86 27

michel.temmerman@gmail.com

Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Marie-Paule LABRIQUE

0478 99 86 11

labrique.m@gmail.com

Enseignement - Petite enfance - ATL - Transition - Energie - Commerces - Economie - Emploi - Santé



Luc ANUS

0472 81 13 77

luc-lobbes@hotmail.be

Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports



PRESIDENT DE CPAS

Francis DAMANET

0495 16 98 24

francis.damanet@hotmail.com

Finances - Aînés - Logement

EDITORIAL

SOMMAIRE

Contacts 2

Editorial 3

Conseil communal 4

Vie communale 5

L'Echo des Ecoles 7

Info Communale 8

Dis moi d'ou tu viens 10

Lobbés la Savante 11

Agenda 12



Comment ne pas commencer cet édito par l'évocation de la terrible actualité qui nous bouscule depuis le 24.02.2022 et l'invasion hostile de l'Ukraine par la Russie. Face à la barbarie, devant des images que nous pensions à jamais révolues en Europe, les mots ne suffisent pas pour exprimer notre sidération et nos émotions. Je souhaite rendre hommage au peuple ukrainien qui se dresse avec courage et abnégation devant l'ennemi, pour défendre ses libertés, nos libertés !

La mobilisation est mondiale pour leur venir en aide et, comme à chaque fois, à notre petite échelle, notre population s'y associe. En effet, c'est un élan naturel et immédiat de solidarité qui s'est exprimé via de nombreuses familles lobbaines qui ont contacté nos services afin de proposer leur aide, leurs dons mais aussi des unités de logements pour accueillir ces personnes déracinées et privées de l'essentiel. En parfaite synchronisation avec les autorités et les ONG, nous travaillons à l'utilisation la plus efficace possible de toutes ces ressources.

A ce titre, notre Conseil communal, réuni ce vendredi 1er avril, a d'ailleurs décidé d'adresser une motion de soutien au peuple ukrainien, à l'attention de la Ministre des Affaires étrangères.

D'ores et déjà, il convient d'être attentif. Ce conflit aura en effet des répercussions sur notre quotidien ; que ce soit à travers l'accueil des réfugiés ou, encore, des augmentations constatées des prix de nombreux produits de base ou du coût des énergies (essence, mazout, gaz, etc.).

Pour autant, il ne s'agit pas d'établir une distinction entre nos populations en quête de logements ou du confort de base et nos amis réfugiés ukrainiens qui pourraient rejoindre notre territoire. Plus que jamais l'heure est à la solidarité. Nous devons tous nous sentir concernés par la menace autocratique déployée par un dictateur irresponsable en quête d'extension de ses frontières au mépris des valeurs et libertés pour lesquelles nos aînés se sont battus.

Défendons, entretenons et conservons cet héritage envers et contre toutes les formes de dérives !

Comment ne pas non plus rendre hommage aux victimes du Carnaval de Strépy-Bracquegnies, dont la fête a tourné au cauchemar. Cette catastrophe doit nous rappeler à tous que le respect du code de la route et de la sécurité sur la voie publique doivent rester des priorités absolues. Et, si ce mois d'avril a débuté au son des grosses caisses, clarinettes et trompettes d'un Carnaval de Lobbés-Centre enfin retrouvé après 2 ans d'absence, nul doute qu'il a raisonné bien au-delà de nos rues pour aller saluer la mémoire de ces personnes fauchées en pleine fête. Soyez donc avec nous et nos artisans du folklore le dernier week-end d'avril ! Ce sera au tour des villages de Mont-sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière de se parer de leurs plus beaux atours de Carnaval.

Côté sportif, la Commune n'est pas en reste ce mois-ci non plus. Après le traditionnel cross de la Portelette qui a rencontré un magnifique succès de participation le mois dernier, le tout nouveau service Sport et Jeunesse de notre Administration met en place un Challenge d'endurance VTT dont la 1ère manche se déroulera les 13 et 14 avril. Une belle occasion pour nos jeunes de 8 à 17 ans de se surpasser dans une ambiance décontractée. Parce qu'une Commune, c'est aussi et surtout sa jeunesse.

Entre balades sportives, balades festives ou chasse aux œufs de Pâques, je vous souhaite surtout un merveilleux mois d'Avril !

A bientôt, toujours dévoué,

Lucien BAUDUIN
Votre Bourgmestre

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

La séance de Conseil communal débute par l'observation d'une minute de silence pour les victimes de la guerre en Ukraine.

Les formalités administratives liées à la prestation de serment de Madame Angeline Delleau en qualité d'échevine s'ensuivent.

Il est ensuite question de valider une convention entre le Foyer de la Haute Sambre et la Commune de Lobbes dans le cadre de l'occupation d'une partie de terrain situé sur le site du Clos des Champs en vue de l'installation de points d'apport volontaire pour la fraction organique des déchets et des bulles à verre enterrées.

Le point suivant y est directement lié puisqu'il aborde l'installation de ces points d'apport volontaire et des bulles à verre enterrées sur les sites Clos des Champs et Place des Bonniers. Ce point est validé à l'unanimité des membres du conseil présent.

Dans le but d'équiper le service des travaux au mieux, le Conseil fixe les conditions de marché pour l'acquisition d'un broyeur de branches et d'un camion porte-conteneurs.

Le Conseil se prononce également en faveur de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du Service Public de Wallonie. Cela permettra de bénéficier de prix avantageux pour des fournitures de bureau (papeteries, meubles et machines de bureau), des vêtements de travail, des équipements de protection individuelle et/ou des accessoires de sécurité, des automobiles (véhicules légers, camionnettes de moins de 4t et accessoires), des carburants routiers, du gasoil de chauffage, des produits sanitaires (entretien des locaux), des produits alimentaires à destination des cafétérias et distributeurs ou des petits électroménagers.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouviez trouver l'ensemble des procès-verbaux du Conseil communal sur le site internet de la Commune ? Il vous suffit de vous rendre sur le site, de passer la souris sur l'onglet "vie politique", descendre sur le "Conseil communal" et enfin de cliquer sur "les procès-verbaux". Vous les trouverez là et ce, depuis 2013. Attention qu'il y aura toujours un décalage correspondant à l'approbation définitive de ces procès-verbaux par le Conseil communal !

Le rapport d'activité de la Commission Locale pour l'Energie (CLE) est ensuite porté à la connaissance du Conseil. Il s'agit d'une Commission locale pour la prévention des coupures et des interruptions de fournitures énergétiques.

Le Conseil valide la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2022 pour les fabriques d'églises Saint-Ursmer et Sainte-Geneviève.

Le Conseil se poursuit par la désignation de plusieurs représentants au sein d'organismes para-communaux. Un représentant au comité d'avis et un délégué à l'Assemblée générale pour l'intercommunale Ipalle, un délégué à la Maison du tourisme "Pays des Lacs", un membre effectif pour l'ASBL Contrat Rivière Sambre et Affluents, un délégué pour l'Office de Transport de Wallonie, un membre effectif à l'Agence de Développement Rural et un délégué à l'assemblée générale à la Régie d'Habitat Rural en Val de Sambre.

Le Conseil s'est positionné en faveur d'une dérogation au Règlement relatif au "Mérite sportif communal", en raison de la pandémie. Il s'agit de modifier les échéances de dates pour poser les candidatures et pour la remise des prix.

Le Conseil s'est exprimé favorablement sur la présentation du rapport annuel des Synergies C.P.A.S.-Commune et sur le Programme de Coordination Locale de l'Enfance (CLE) de l'Accueil extrascolaire (ATL) et pour une convention de stage-type dans le cadre d'une formation qualifiante avec l'Athénée Royal de Beaumont.

Et pour clore la séance publique, les conseillers se sont prononcés en faveur d'un appel à projets "Accords Tax on pylons" pour financer des projets favorisant la connectivité des citoyens. En séance de huis clos, le Conseil a avalisé une série de points en rapport avec l'organisation des écoles.



Commune de Lobbes
Bienvenue sur le site officiel



FUSION DES ZONES DE POLICE

Les Conseils de police des zones de police de Lermes et de Binche Anderlues ont adopté respectivement les 05 et 28 octobre 2021 le principe d'une fusion sur base volontaire. Les Ministres de l'intérieur et de la Justice ont été informés de ces décisions et préparent la publication du 1er arrêté royal qui fixera le territoire de la nouvelle zone fusionnée.

Cette publication est attendue dans les semaines à venir.

Ce sera le départ officiel du processus de fusion, lequel devrait se clôturer selon le timing fixé par les autorités le 01 janvier 2023. Guidées par la volonté d'anticiper la fusion officielle, les deux polices locales ont déjà entamé une collaboration plus étroite sur le terrain afin de déjà améliorer la qualité du service policier. Dès à présent, elles travaillent de manière intégrée au niveau des services d'enquête et de recherche ainsi qu'au niveau de la gestion des interventions.

Certains services d'appui, administratifs ou opérationnels, ont également évolué en ce sens.

Concrètement, les policiers des services mentionnés ci-dessus prennent en charge les dossiers et interventions sur l'ensemble du territoire Binche-Anderlues/Lermes comptant quelque 74.000 habitants pour un territoire de 259 km².

Dans la perspective d'améliorer la qualité de la prise en charge individuelle, nous invitons chaque citoyen à prendre préalablement contact avec le poste de police de son choix afin de fixer un rendez-vous à sa meilleure convenance. A cet effet, en complément des moyens de contact habituels, une application informatique facilitant la prise de rendez-vous sera rapidement mise à la disposition de la population. Cette application sera accessible à partir de la page Facebook commune aux deux zones de police ainsi que sur le nouveau site internet qui sera développé.



Pour tout appel urgent composez toujours le 101 !

A court terme, de nouvelles infrastructures policières verront le jour pour les secteurs de Lobbes/Anderlues et d'Erquelinnes/Merbes-le-Château. Il s'agira d'un commissariat de proximité pour le secteur Lobbes/Anderlues alors que le secteur d'Erquelinnes/Merbes-le-Château disposera d'un bâtiment pouvant accueillir, outre le service de proximité, l'unité mobile de circulation routière (UMCR), divers aménagements spécifiques dédiés aux entraînements du personnel policier (dojo, stand de tir...) ainsi que des salles polyvalentes pour l'organisation de formations.

Encore un peu de chemin à parcourir pour la création de cette nouvelle entité laquelle regroupera au total quelque 160 policiers, appuyés par une trentaine d'agents des pools administratif et logistique.

Secteur	Localisation	Horaire	Contacts
Binche/Estinnes	Hôtel de police - 14 route de Charleroi 7134 Ressaix	Lundi au vendredi 08h00-16h00 Samedi 09h00-16h00	064/311 660
Erquelinnes/Merbes-le-Château	Hôtel de police - 237 route de Mons 6560 Erquelinnes	Lundi, mercredi et vendredi 08h30-16h30	071/597 630
Lobbes/Anderlues	Commissariat de quartier - 16 place communale 6540 Lobbes	Mercredi de 08h30-16h30	071/592 500

VIE COMMUNALE

43ÈME ÉDITION DU CIRCUIT DE LA « PORTELETTE »

Depuis 1980, le circuit de la Portelette est organisé par l'Entente Spiridon Monceau (ESM) et offre aux amateurs de beaux paysages et de convivialité l'occasion de se retrouver sur un parcours varié de 13,3 km à travers le territoire de notre belle commune.

Un autre parcours de 6 km, la "mini Portelette", permet également aux débutants et aux coureurs qui souhaitent s'aligner sur un circuit plus court de profiter de l'ambiance inoubliable de cet événement post-hivernal.

Après une année de "disette" imposée par la pandémie et une édition 2021 réalisée en mode "virtuel", après diverses négociations et tractations entre des organisateurs motivés et des autorités communales responsables (au rythme des injonctions successives des derniers CODECO), cette édition 2022 a pu se dérouler presque normalement.

Les coureurs se sont élancés en 5 vagues successives d'environ 250 participants (tous les 1/4 d'heure) sur nos routes et chemins, pour le plus grand bonheur de tous et sous un soleil radieux.

A l'arrivée, pour des raisons de sécurité sanitaire, les festivités se sont poursuivies à l'extérieur, sur l'esplanade du Scavin.



Un tout grand merci aux services communaux qui ont mis en place l'ensemble du matériel de sécurité sur le site du Scavin ainsi que sur le parcours, à tous les bénévoles qui ont assuré les services de sécurité routière et d'intendance avec les équipes de police et au staff de l'ESM qui a collaboré avec les membres du Collège pour le maintien de cet événement malgré les circonstances contraignantes.

Une édition 2022 qui a donc permis à quelque 1000 participants d'apprécier nos paysages, avec la victoire de M. DELGUSTE, un des meilleurs Belges, en catégorie "senior hommes", et de Mme TONDEUR chez les dames. Cette dernière est aussi championne du monde de triathlon en longue distance.

De nombreux autres lauréats (selon leur genre et leur âge – jusqu'à 80 ans !) sont montés sur le podium et ont reçu, de la main des membres du Collège communal, coupes, fleurs et enveloppes de récompense.

Une belle édition 2022 en attendant le retour d'une édition "classique" dès février 2023.



L'ECHO DES ECOLES

A l'école de Mont-sainte-Geneviève, les élèves de P1 et P2 partent à la découverte des rues du village.

Petit défi :

Remettre toutes les photos dans l'ordre afin de découvrir le parcours à effectuer !

Ensuite, retracer notre chemin sur le plan du village...

En route !!!



« Le monde de l'infiniment petit » pour les P3-P4 de l'école communale des Bonniers. Activité très appréciée par les enfants et animée par Cap Sciences ! De futurs scientifiques en herbe ?



Les élèves de 1ère et 2ème années de Lobbes-Bonniers ont passé leur première matinée à la ferme pédagogique du Champ du Loup. Ils ont pu voir tous les animaux de la ferme. C'était une journée riche en découvertes.

INFOS COMMUNALES

Commune de LOBBES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concernant la demande d'ELECTRABEL S.A., boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 BRUXELLES

L'arrêt du Conseil d'Etat du 3 février 2022 n° 252.876 annule l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2016 accordant sur recours à la SA ELECTRABEL, Boulevard Simon Bolivar n° 34 à 1000 Bruxelles, un permis unique visant à construire et exploiter un parc de 10 éoliennes dans un établissement situé Route Provinciale à 6567 MERBES-LE-CHATEAU, sur le territoire des communes de LOBBES et MERBES-LE-CHATEAU.

Afin notamment d'actualiser le contenu de l'étude d'incidences (en raison notamment de l'adoption des nouvelles conditions sectorielles) et de rencontrer les griefs mis en évidence dans l'arrêt du Conseil d'Etat, le promoteur a mandaté le bureau d'étude d'incidences CSD Ingénieurs pour apporter des informations complémentaires.

Ce complément d'étude d'incidences sur l'environnement, relatif à la demande visant à construire et exploiter 10 éoliennes, des transformateurs et une cabine de tête, ainsi que l'ensemble de la demande de permis (en ce compris l'étude d'incidences initiale et ses compléments) est soumis à la procédure d'enquête publique en application des articles D.29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Situation du projet : Communes de Lobbes et Merbes-le-Château, au lieu-dit Grand Fayi (Fayt), à l'est de la N55

Communes concernées : Lobbes, Merbes-le-Château, Estinnes, Erquelines, Thuin et Binche.

Le projet déroge à la destination de la zone agricole au plan de secteur.

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Lobbes Le vendredi 22 avril 2022 à 9h00	Administration communale – Service Environnement Rue du Pont, 1 à 6540 Lobbes
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Merbes-le-Château Le vendredi 22 avril 2022 à 10h00	Administration communale Service Aménagement du Territoire Rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le- Château
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Binche Le vendredi 22 avril 2022 à 9h30	Collège communal de Binche Rue Saint-Paul 14 à 7130 Binche
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Erquelines Le vendredi 22 avril 2022 à 10h00	Administration communale – Service Environnement Rue Albert Ier, 51 à 6560 Erquelines
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Estinnes Le vendredi 22 avril 2022 à 10h00	Administration communale Chaussée de Bruneault, 232 à 7120 Estinnes
Vendredi 18 mars 2022	Judi 24 mars 2022	Thuin Le vendredi 22 avril 2022 à 10h00	Administration communale - Aménagement du Territoire Grand'Rue 36 à 6530 Thuin

Le complément d'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

L'enquête se déroule du jeudi 24 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022.

Lobbes : Le dossier peut être consulté, à l'Administration communale – Environnement, Rue du Pont, 1 à 6540 Lobbes : à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30. Pour les consultations jusqu'à 20 h ou le samedi matin, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 h à l'avance. Contact : Service Environnement, 071/59.77.79 - environnement@lobbes.be

Merbes-le-Château : Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Service Aménagement du Territoire, Rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château : à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et mercredi et vendredi de 9h à 12h. Pour les consultations jusqu'à 20 h ou le samedi matin, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 h à l'avance. Contact : Virginie Plaghoir, 071/55.90.80, environnement@commune-merbes-le-chateau.be

Binche : Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Service Urbanisme, Rue Saint-Paul 14 à 7130 Binche : sur rendez-vous, les jours ouvrables du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 8h30 à 12h, de 13h à 20h et le vendredi de 08h30 à 12 h. Les rendez-vous peuvent être pris en prenant contact avec Stéphanie Despinoy, 064/23.05.70, urbanisme@binche.be

Erquelines : Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Service Environnement, Rue Albert Ier, 51 à 6560 Erquelines : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h (sans rendez-vous), mardi, mercredi et vendredi de 14h à 16h30 (sur rendez-vous), samedi de 9h à 12h30 (sur rendez-vous – sauf le dernier samedi du mois). Pour les consultations jusqu'à 20 h ou le samedi matin, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 h à l'avance auprès des personnes de contact : Thibaud Lecut ou Maxime Crevieaux : 071/55.92.75, environnement@erquelines.be

Estinnes : Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Urbanisme, Chaussée de Bruneault, 232 à 7120 : lundi, le mardi et le vendredi de 08h30 à 12h. Le mercredi et le jeudi de 08h30 à 12h et de 13h à 16h sur rendez-vous au 064/31.13.21. Pour les consultations jusqu'à 20 h ou samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 h à l'avance. Contact : Mathieu Dujardin, 064/31.13.21 - urbanisme@estinnes.be

Thuin : Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – Service Aménagement du Territoire, Grand'Rue 36 à 6530 Thuin : chaque jour ouvrable uniquement sur rendez-vous et pour les consultations jusqu'à 20 h ou le samedi matin, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 h à l'avance en prenant contact avec Agnès Cadrobbi, 071/55.94.16, agnes.cadrobbi@thuain.be

Le complément de l'étude d'incidences est accessible en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique sur les sites internet : www.lobbes.be - www.merbeslechateau.be - www.erquelines.be - www.estinnes.be - www.thuin.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Electrabel S.A., Stéphanie Masschelein, Boulevard Simon Bolivar, 34 - 1000 Bruxelles (02/518.67.93)
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs S.A., Alessandra Hollogne, Av. du Prince de Liège 72 – 5100 Namur (081/43.40.76)
- des conseillers en environnement ou à défaut des agents communaux délégués à cet effet (voir coordonnées ci-dessus)

Les Ministres de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire sont conjointement compétents pour délivrer le permis unique de classe 1 faisant l'objet de la présente enquête publique. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

La Directrice Générale,

Sandrine DUVIVIER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Lucien BAUDUIN

INFOS COMMUNALES

SERVICE URBANISME

Vous êtes propriétaire d'un terrain et souhaitez faire construire ? Vous voulez agrandir votre habitation ou encore, au détour d'une promenade, vous avez repéré le bien de vos rêves et vous vous posez des questions d'ordre urbanistique ?

Nos agents vous informent sur le statut urbanistique de votre bien et sur les règlements applicables à celui-ci (bien situé dans la Zone de Protection en matière d'Urbanisme, soumis à un lotissement où des prescriptions sont applicables ou encore la zone du plan de secteur, etc.)

Par ailleurs et depuis 2021, la Région wallonne et le fonctionnaire délégué ont mis en place un service de remise d'avis de principe afin de répondre aux sollicitations des citoyens dans le cadre de leur demande de permis.

C'est une démarche facultative mais fortement recommandée à effectuer préalablement à l'introduction de votre demande de permis d'urbanisme.

Vous recevrez ainsi un avis circonstancié dans un délai indicatif de 45 jours, vous permettant d'adapter votre projet aux éventuelles conditions émises par les services du fonctionnaire délégué, avant d'introduire votre demande de permis d'urbanisme auprès de la Commune.

Vous pouvez donc envoyer votre demande à l'adresse suivante : urbacomfd@spw.wallonie.be et y joindre vos plans, quelques photos, un descriptif ainsi que vos coordonnées et celles du bien en question.



Mais qui est le fonctionnaire délégué ?

Le fonctionnaire délégué est la personne désignée par le Gouvernement wallon, à la tête d'une des 8 directions extérieures de la DGO4.

Son rôle est triple :

- *Il dispose d'une compétence de conseil : celle-ci se traduit, en pratique, par la délivrance de différentes formes d'avis relatifs à des situations ayant trait à des demandes de permis.*
- *Il exerce une compétence de tutelle : elle l'autorise à vérifier la motivation des permis délivrés par les communes, leur conformité à des dispositions supérieures (plans, schémas, etc.) et le respect de la procédure de délivrance. Dans les cas où le permis pose problème au regard de l'un de ces points, le fonctionnaire délégué a la possibilité de suspendre la décision du Collège communal.*
- *Il possède enfin une compétence décisionnelle : cette compétence lui permet de prendre la décision de délivrer des permis de manière autonome. Il s'agit de la liste des permis dits publics.*

Sources : <https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/articles/art-1656>

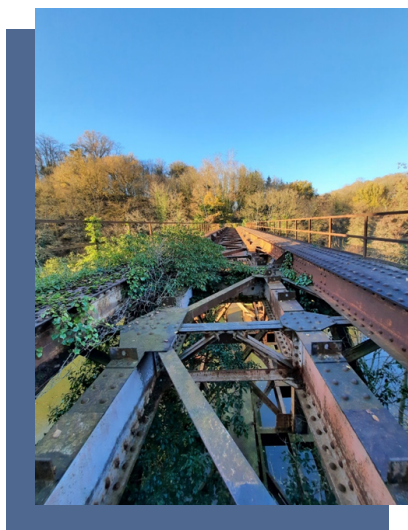


DIS MOI D'OU TU VIENS

LE PONT DE LA PLANCHETTE.

Jadis de nombreuses lignes de chemins de fer traversaient notre région :

- la 130/A, toujours en service, entre Charleroi sud et Erquelinnes ;
- la 108, entre Erquelinnes et Binche, qui coupe la ligne 109 à Fauroeux ;
- la 109, entre Chimay et Mons, via Lobbes et Bienne-lez-Happart ;
- la 110 qui relie Bienne-lez-Happart à Piéton.



Le pont de la Planchette est un ouvrage d'art de la ligne 109 situé sur le tronçon entre Lobbes et Bienne, mis en service le 15 décembre 1880.

Il s'agit d'un des derniers ponts existants dans la vallée de la Haute Sambre, lequel est riveté tout comme l'est, par exemple, la tour Eiffel.

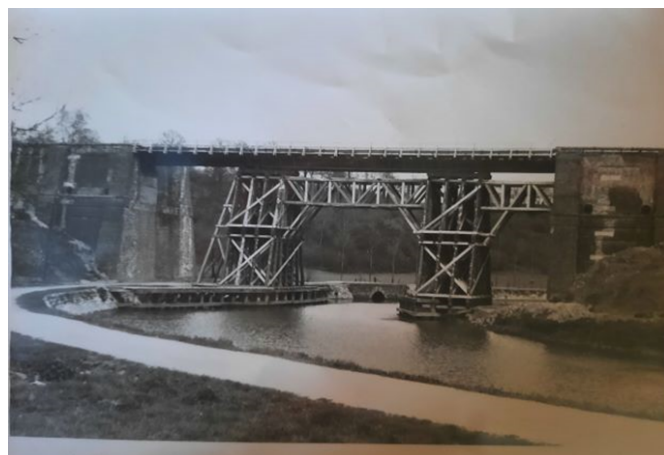
Cette ligne sera désaffectée en 1962 et, depuis cette date, l'avenir du pont est régulièrement discuté.

Il aura par ailleurs et bien malgré lui joué un rôle important lors de la première guerre mondiale. En effet, alors que les troupes françaises des 57ème et 144ème régiments d'infanteries défendent la vallée, entre autre depuis Heuleu, et tentent d'empêcher les prussiens de franchir la Sambre, c'est par le pont de la Planchette qu'en août 1914, le XIVème corps prussien (principalement des éléments des 53, 56 et 57èmes régiments d'infanteries) franchit la rivière et surprend les troupes françaises.

Dès le début de la seconde guerre mondiale, ce pont sera détruit (voir photo – soldats allemands et le pont coupé en deux). Il s'agirait d'un dynamitage réalisé par l'armée française le 15 ou 16 mai 1940, lors de sa retraite. Notez qu'à l'époque, il y a 2 voies.



Le pont sera très vite reconstruit, de façon provisoire, et en mai 1941, de nouveau utilisable. (voir photo).



Ce pont et ses structures en bois resteront en service pendant plusieurs années. Des Lobbains se souviennent que dans leur jeunesse, ces tours étaient pour eux un magnifique terrain de jeu. Plus tard, il servira de plongeon à de téméraires nageurs.

Le pont de 1941 a évolué pour donner celui que nous pouvons admirer aujourd'hui et, même s'il n'est aménagé que pour une seule voie, il peut nous conduire vers de merveilleux voyages.

Texte et photos : Olivier Hecq, Lieve et Michel Dubois, Jean Meurant, et Marie Paule O'Flynn
Merci à l'équipe du CRAL

LOBBES LA SAVANTE



Armoiries de Guillaume Cordier

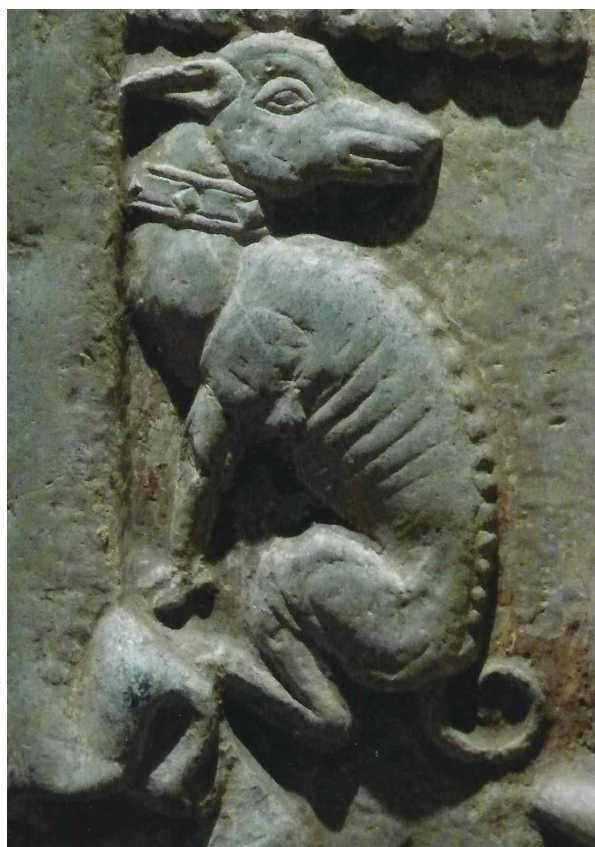
GUILLAUME, LOBBAIN FIDÈLE

Guillaume Cordier serait né à Lobbes ou à Fontaine-l'Evêque. Avec plus de certitude, on sait qu'il fut offert en oblat à l'abbaye Saint Pierre de Lobbes par des parents si pauvres qu'ils ne firent aucun don au monastère. Riches ou pauvres, ces petits garçons, habillés en moines pour toute leur vie, avaient été « désignés par Dieu ». Dans cette prime jeunesse, Guillaume fut si pieux qu'on en fit un enfant de chœur. Par la suite, il recevra une formation supérieure à la célèbre école monastique de Lobbes.

A l'âge adulte, il devint le trésorier de l'abbaye de Saint Gislain. Il y fit du bon travail jusqu'en 1506 lorsqu'il fut élu abbé de Lobbes. De retour dans son village natal, Guillaume retrouva la bonne vie de campagne en stimulant le commerce local. Il lança avec succès, le marché du mardi et les fêtes de janvier et de juillet.

Guillaume demeurait tout simple en choisissant ses armoiries : une croix décorée de 5 coquilles. On trouvera cet insigne aux coins de la couverture de la Bible de Lobbes qu'il fit faire. Après sa mort, en 1529, on la retrouve aussi discrètement à droite de sa dalle funéraire qui se trouve, maintenant, dans la crypte de la collégiale Saint Ursmer.

Sur cette dalle funéraire, on peut voir aussi deux lévriers et des tiges grimpantes de lierre qui sont les symboles de la fidélité. Le dicton dit ; « Je meurs où je m'attache ! » Pour tout ce dévouement, à la cité et à ses habitants, Lobbes peut classer Guillaume Cordier parmi ses citoyens estimables.



Lévrier, symbole de la fidélité

CRAL : Cercle de Recherches et d'Archéologie de Lobbes
site internet : www.cral-lobbes.be
info : Cral.lobbes@gmail.com

Texte et photos : Jean Meurant
Président du CRAL

AGENDA

Attention : A l'heure de boucler cette édition, les mesures sanitaires sont susceptibles d'avoir été modifiées par les autorités suivant l'évolution de la pandémie. Si vous êtes intéressés par l'une de ces manifestations, nous vous invitons à prendre contact avec l'organisateur ou l'Administration communale.

Activité	Date/heure	Lieu	Infos
Cercles des naturalistes de Belgique Réveil printanier en bord de Sambre	8 avril 20 h 00	RV face au 30a, rue l'abbaye à Lobbes	guide : Xavier Legrain 071/59 37 69
Cercles des naturalistes de Belgique Exploration botanique, entomologique,... au méandre abandonné dit "la vieille Sambre" - Les loupes seront les bienvenues.	24 avril 13 h 45	RV bas de la drève de la Portelette à Lobbes	guide : Xavier Legrain 071/59 37 69

LE SERVICE SPORT ET JEUNESSE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LOBBES ORGANISE

SON 1ER CHALLENGE

9 HEURES D'ENDURANCE VTT 2022

3 EPREUVES SUR CIRCUITS FERMES DE 3H (2 MANCHES D'1H30)

Ouvert à tous les enfants âgés de 8 à 17 ans

PRIX: 3€ PAR ENDURANCE

AGENDA

Mercredi (8 à 12 ans) & Jeudi (13 à 17 ans)

PAQUES	LE 13 ET 14 AVRIL	PLACE DE BIENNE
ETE	LE 10 ET 11 AOUT	PLACE DE BIENNE
AUTOMNE	LE 26 ET 27 OCTOBRE	SCAVIN

HORAIRE

DE 8H45 A 10H : ACCUEIL, ENLEVEMENT DES DOSSARDS , CONTROLE TECHNIQUE
DE 9H45 A 10H45 : ENTRAINEMENT LIBRE
DE 11H A 12H30 : PREMIERE MANCHE
DE 14H30 A 16H : DEUXIEME MANCHE

REMISE DES PRIX

VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 A 18H30 AU SALON COMMUNAL DE LOBBES
 L'ADMINISTRATION COMMUNALE RECOMPENSERA LES DIFFERENTS SPORTIFS AYANT PARTICIPE AU MINIMUM A 2 EPREUVES PARMIS LES 3 ENDURANCES PROPOSEES

Pour les activités sportives et de loisirs récurrentes, vous pouvez trouver tous les renseignements relatifs aux horaires, contacts téléphoniques et lieux sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.lobbes.be/vie-pratique/activites-sportives-et-loisirs.html>

Ou en cliquant sur ce logo qui se trouve tout en bas de la page d'accueil du site internet de la commune :



Renseignement & inscriptions auprès d'Olivier au 0471/01.39.33

Editeur responsable : Mr. Lucien Bauduin, Bourgmestre - 1, rue du Pont 6540 Lobbes



Vous souhaitez publier un article?

Envoyez votre texte/support pour le 10 du mois à l'adresse mail : webmaster@lobbes.be - 071/59 00 23

Editeur responsable : M. Lucien BAUDUIN - Bourgmestre de et à rue du Pont 1, 6540 Lobbes